

# 14 crèches fonctionnent sans autorisation

**Petite enfance** L'organisme flamand Kind&Gezin est sans nouvelle d'une quinzaine de crèches bruxelloises qui ne sont plus aux normes.

Le drame de la petite Malika, un bébé de 10 mois décédé dans une crèche de Berchem-Sainte-Agathe, rapporté en mars dernier par la DH, a rappelé combien la question du contrôle des crèches était essentielle. La crèche berchemoise s'était ainsi vue retirer en 2006 son agrément par Kind&Gezin (K&G), l'office flamand en charge de la petite enfance, mais était finalement restée ouverte à l'insu des autorités locales. À l'époque, aucun règlement interne n'obligeait K&G à prévenir une commune lorsqu'une crèche située sur son territoire était déchu de son agrément.

Entre-temps, l'organisme flamand a mis de l'ordre dans sa législation, et les communes sont averties lorsqu'une autorisation est retirée. Reste une autre information inquiétante : une quinzaine d'anciennes crèches K&G pourraient être actuellement ouvertes en Région bruxelloise sans la moindre autorisation ! Du côté de Kind&Gezin, on reconnaît ne pas avoir de nouvelles d'une quinzaine de crèches. "C'est en effet inquiétant", indique Leen Dubois, la porte-parole de l'organisme flamand, qui explique que les services d'inspection cherchent actuellement à clarifier la situation.

Contrairement à l'ONE, qui n'a jamais délivré que des agréments, K&G a autorisé, jusqu'en avril 2014, les centres d'accueil qui le souhaitaient à simplement se "déclarer." Si la majorité des

crèches sous pavillon flamand disposent, depuis toujours, d'un agrément, synonyme de normes à respecter et d'inspections régulières, certaines crèches étaient donc ouvertes sur simple

base d'une déclaration... Une situation à laquelle K&G a décidé, le 1<sup>er</sup> avril 2014, de mettre un terme. Les 35 crèches concernées avaient jusqu'à la fin de l'année dernière pour se mettre en ordre ou fermer.

Selon K&G, trois crèches ont fermé définitivement, sept ont obtenu un agrément, tandis que trois autres ont introduit une demande dans ce sens. Des

22 crèches encore restantes, l'ONE indique, de son côté, avoir reçu huit demandes d'agrément, dont deux ont déjà été acceptées. Resteraient donc quelque 14 crèches sans autorisation dont K&G est sans la moindre nouvelle, ne sachant pas si elles sont ouvertes ou non. "Il n'y avait pas de contrôle pour ces crèches. On ne sait pas aujourd'hui si elles sont ouvertes ou non. Des services indépendants de K&G se renseignent actuellement. Cela est effectivement inquiétant", indique Leen Dubois.

**Julien Thomas**

## 262

**CENTRES D'ACCUEIL**

En mars 2015, la Région bruxelloise recensait 262 centres d'accueil.

## A cause d'un vide juridique

Contrairement au sud et au nord du pays, la Région bruxelloise fait actuellement face à un vide juridique permettant en théorie à certaines crèches d'être ouvertes sans supervision ni contrôle de la qualité de l'accueil proposé. Il s'agit d'une des conséquences inattendues de la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, entrée en vigueur en juillet dernier. En raison de la réalité bicommunautaire bruxelloise, il serait en effet possible dans la capitale d'ouvrir une crèche sans s'affilier aux réseaux existants, qu'il

s'agisse de l'organisme flamand Kind en Gezin ou son pendant francophone ONE. Une problématique pour laquelle la Commission communautaire commune (Cocom), est occupée de plancher sur une solution. Celle-ci serait, nous dit-on, l'obligation de choisir entre un des deux réseaux existants. Inquiet, le bourgmestre berchemois Joël Riguelle (CDH) a en tout cas fait parvenir au collègue de la Cocom un courrier demandant "de mettre fin au vide juridique."

**J. Th.**